



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Parlons-en 2020



Éditorial



Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitania

Patrick BERG

L'aménagement des territoires évolue, des projets innovants sont mis en œuvre, à différentes échelles, portés par des collectivités et des partenaires multiples.

La transition écologique passe par la mise en place de nouveaux modèles de production et d'aménagement, de consommation et d'usages plus respectueux des milieux vivants et de leurs fonctions écologiques. Elle s'accompagne de nouvelles solidarités entre territoires en plaçant la qualité de vie des habitants au cœur des réflexions.

Croiser les expertises et les échelles territoriales, partager la connaissance, susciter les projets catalyseurs de la transition écologique sont des enjeux-clés pour un aménagement des territoires plus durable et plus résilient.

J'ai le plaisir de partager avec vous l'édition 2020 de notre « Parlons'en », fruit du travail collectif de l'Agence en Réseau Régional des Etudes, qui montre la complémentarité et le dynamisme des partenaires au service des territoires.



Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitania

En couverture (photos DREAL Occitania) : Ariège, Mirepoix ; Aude, grau de la Vieille-Nouvelle ; Aveyron, vallée de l'Aveyron ; Gard, pont du Gard ; Haute-Garonne, lac d'Oo ; Gers, point de vue depuis Lectoure ; Hérault, la Grande Motte ; Lot, St Cirq Lapopie ; Lozère, les causses noirs ; Hautes-Pyrénées, Cauterets ; Pyrénées Orientales, le cap Bear ; Tarn, jardins du palais de la Berbie (Albi) ; Tarn et Garonne, la Garonne à Auwillar

Table des matières

Éditorial	2
Étude sur le potentiel de méthanisation en Haute-Garonne.....	4
Modélisation de la sensibilité à l'érosion hydrique du département du Gers	8
Quand artificialisation rime avec discussion.....	11
La mobilisation des études dans la production des Points de Vue de l'État : l'exemple du PVE du PLUi du grand Figeac	12
Mesurer la qualité de vie des territoires : une approche intercommunale	14
Études des sensibilités paysagères des Pyrénées-Orientales pour guider le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques.....	16
Rôle de la géomatique dans la connaissance du territoire et les différentes façons d'aborder un territoire avec PICTO.....	18
Un Atelier des Territoires «résilience littorale» sur deux EPCI	20
L'ARRE, c'est aussi un ensemble de ressources consultables en ligne.....	23

Étude sur le potentiel de méthanisation en Haute-Garonne

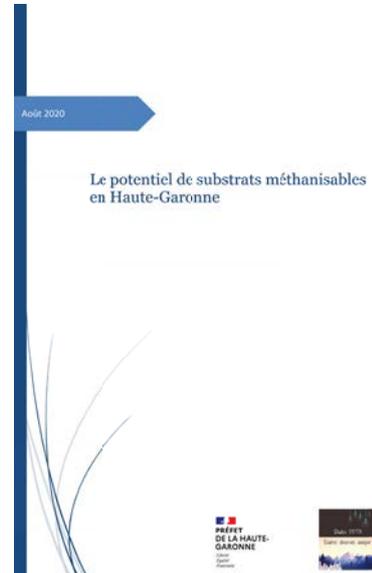
UNE ÉTUDE, POUR QUOI FAIRE ?

La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne a réalisé une étude sur le gisement potentiel de substrats utilisables en méthanisation.

La réalisation de cette étude se base sur un triple constat :

- 1. Aucune étude concernant le potentiel de méthanisation n'a jusque-là été réalisée à l'échelle infra-départementale,*
- 2. Elle répond à un besoin exprimé par certains élus,*
- 3. L'estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation est un élément indispensable à prendre en compte dans l'élaboration d'un projet de création d'une unité de méthanisation.*

Les résultats sont déclinés à l'échelle de l'EPCI et du SCoT.



Cette étude donne des éléments de connaissances aux collectivités afin de faciliter le développement de la méthanisation dans leur territoire. Ce n'est pas une **étude méthodologique** sur les conditions de mise en œuvre de la méthanisation. Elle n'a pas vocation à constituer une doctrine ou un Dire de l'État ni à se substituer à une étude action à effectuer dans le cadre d'un projet de méthanisation territorial.

En revanche, cette étude n'est pas « une fin en soi ». En effet, grâce à la création d'une base de données infra-départementale (indispensable au traitement numérique utilisé par Solagro/ Inddigo) qui pourra être mise à jour, cette étude est évolutive.

Pour réaliser cette étude, la DDT s'est appuyée sur l'étude nationale de l'ADEME, réalisée en 2013 par Solagro et Inddigo «estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation». La méthodologie a été reprise, ce qui a permis d'analyser de nombreux secteurs de production (culture, élevage, déchets des ménages, industrie agroalimentaire, assainissement, déchets verts, commerces, distribution, restauration collective ou commerciale et marchés) et de définir les 4 types de gisements de production suivants :

- le gisement brut de production ;
- le gisement brut disponible ;
- le gisement net disponible ;
- le gisement mobilisable à 2030 inscrit dans un exercice prospectif.

À l'échelle de la Haute-Garonne, la répartition des ressources annuelles selon les secteurs de production a été évaluée comme suit (selon étude ADEME) :

1. Agriculture (végétaux et élevage) : environ 85 % ;
2. Ménages et collectivités : environ 12 % ;
3. Industries et commerces : environ 3 % .

QUELLE MÉTHODOLOGIE ?

La méthodologie utilisée est celle de l'ADEME. Elle permet d'obtenir, in fine, le gisement brut méthanisable par secteurs d'activités. L'étude s'est donc déroulée en plusieurs étapes.

1) La collecte des données, un temps long mais indispensable

Comme toute étude, il est nécessaire de recueillir une base de données assez conséquentes pour pouvoir analyser au plus fin les résultats. Pour obtenir l'intégralité des données nécessaires, la DDT 31 a eu recours aux mêmes sources que celles utilisées par l'ADEME. Dans le cas contraire, elle a sollicité ses partenaires habituels. L'obtention et la recherche de ces données est loin d'être évidente. En effet, leur éparpillement au sein d'un territoire et la précision de certaines données (restauration collective ou marchés) a rendu cette étape longue mais a permis de constituer une base de données fiable et actualisable.

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de partenaires sollicités :

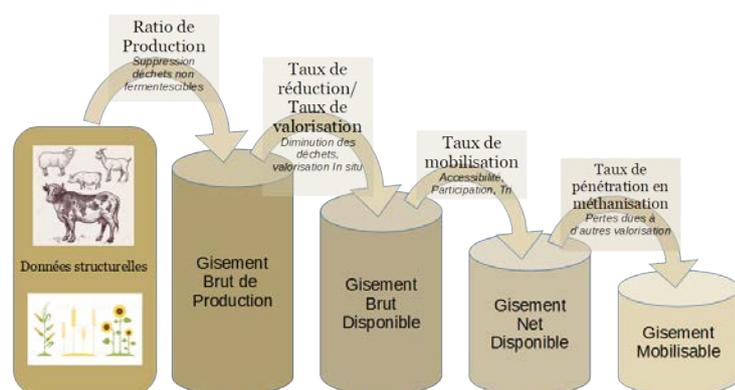
Origines des données	Types de données	Secteurs d'activités
Collectivités (ou syndicats)	Tonnes de déchets verts	déchets
M.A.A	Recensement agricole	agriculture
D.D.P.P	Établissements + nombre de repas servis	restauration collective
D.D.T	Boues	assainissement
C.C.I	Surfaces de ventes commerciales	distribution
Etc...		

2) L'estimation des déchets par catégorie

Ces données permettent ensuite, grâce à la méthodologie de l'ADEME, de constituer une estimation des volumes de déchets par catégorie de ressources de biodéchets. C'est le gisement brut de production (GBP).

3) La « matrice de mobilisation »

Le graphique ci-dessous récapitule les différentes étapes de calculs utilisées :



1. Une fois le gisement brut de production évalué, il s'agit d'appliquer un taux de réduction puis un taux de valorisation produit afin d'obtenir le **gisement brut disponible**;

2. À partir d'un taux de mobilisation estimé, il convient ensuite d'évaluer le **gisement net disponible**, selon des critères technico, socio-économiques;

Ces deux premières étapes ont pour objectif de tenir compte des pertes de matière première lors des différentes étapes de transport et de transformation. Ce gisement net, bien que théorique donne une idée de la mine de production dans laquelle le territoire peut « piocher ».

3. Le **gisement mobilisable** est un gisement d'objectif prospectif qui peut être fixé selon les enjeux de développement de la filière méthanisation au regard des autres filières de traitement envisageables et des avantages offerts par la méthanisation. Bien évidemment, même si ces calculs se basent sur des hypothèses réalistes de développement de la filière, ce gisement ne reste qu'une estimation et ne peut être un objectif à atteindre.

.....

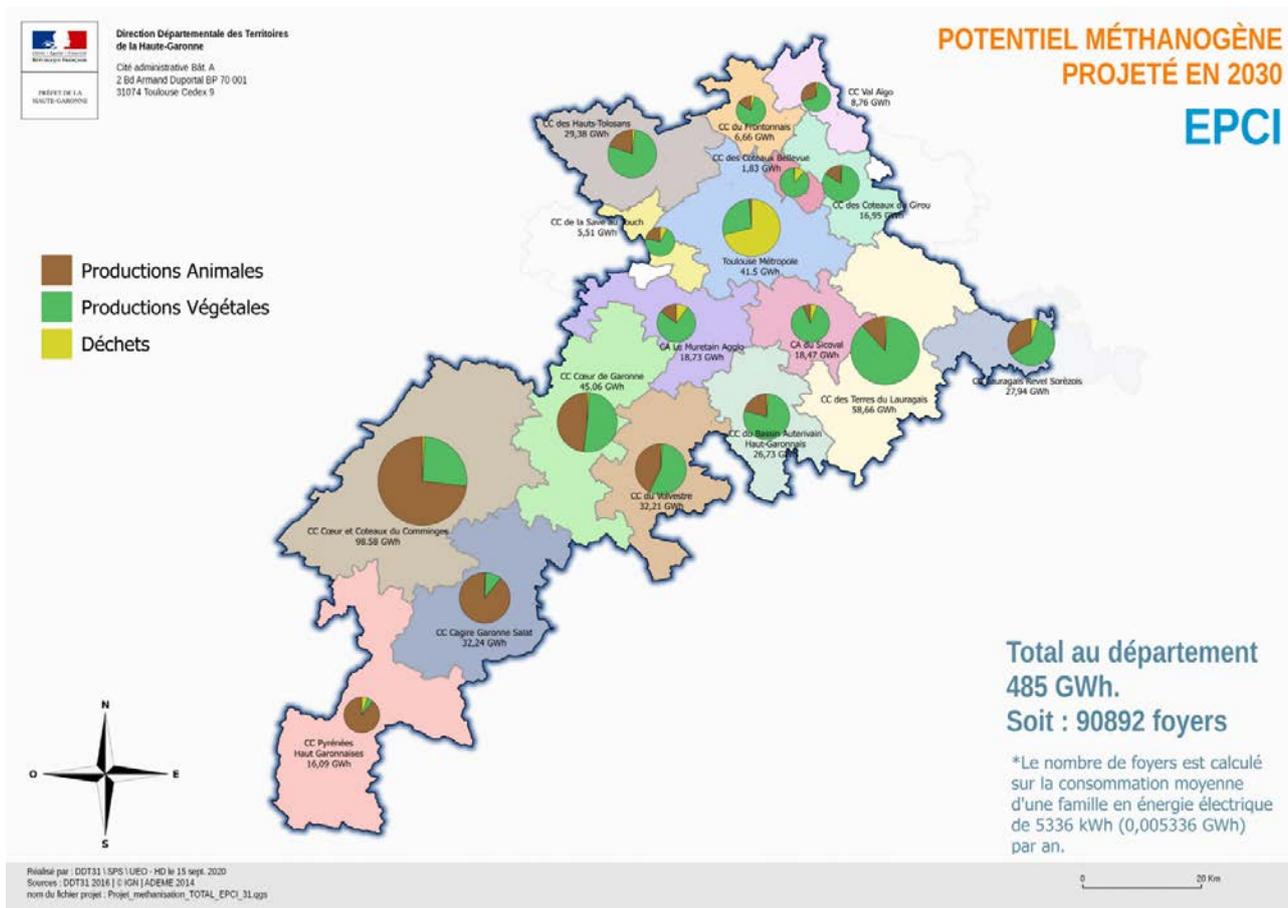
QUEL POTENTIEL EN HAUTE-GARONNE ?

La dernière étape, la plus intéressante, consiste à analyser les résultats obtenus, en cohérence avec les caractéristiques démographique, typologique, géographique ou industrielle du département.

Ils ont ensuite été cartographiés sur les cartes suivantes, à différentes échelles administratives afin de coller au mieux aux attentes des territoires mais également d'être pertinent en termes de développement. En effet, une unité de méthanisation se conçoit mieux à une échelle supra-communale, alimentant un territoire vaste dans un souci d'économie d'échelle.

Les résultats obtenus montrent un fort potentiel global sur le département avec près de 500 GWh de gisement mobilisable. Cela représenterait l'alimentation en énergie de près de 1/6 du département (près de 650 000 ménages en Haute-Garonne en 2017 selon l'INSEE).

En dézoomant, ce potentiel n'est évidemment pas le même selon les territoires où l'on retrouve les caractéristiques propres de chacun. En effet, le sud du département, plus vallonné voire montagneux aura tendance à puiser dans un gisement animal, car la présence d'élevage y est très importante alors que le nord du département, plus plat et agricole, puisera dans un gisement végétal.



L'exception métropolitaine ressort également dans ces cartes. Toulouse et les territoires voisins où s'étend la ville ont un potentiel de déchets (alimentaires notamment) beaucoup plus important que dans les autres territoires, plus ruraux.

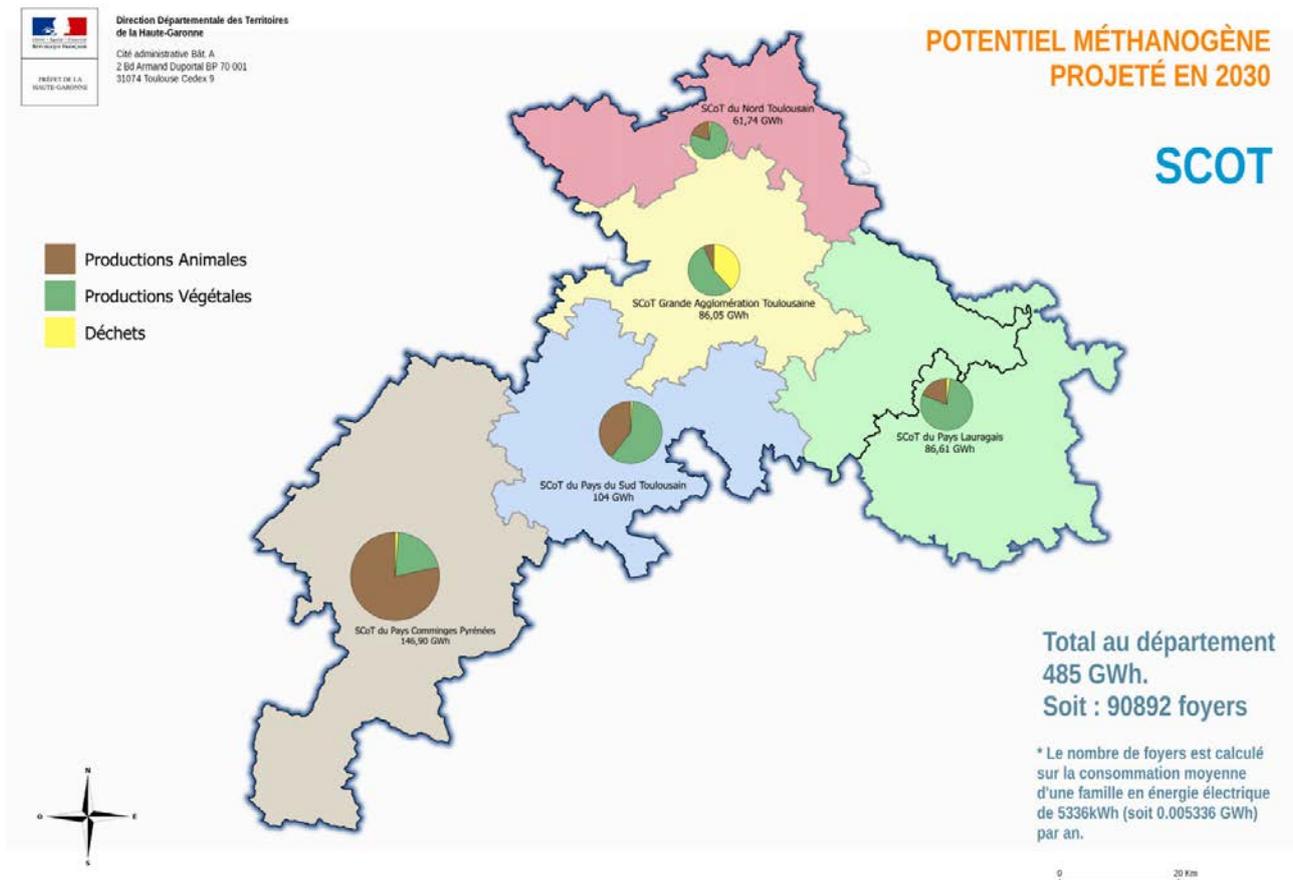
Quelques chiffres :

147 GWh soit 30% du total : C'est le potentiel de méthanisation le plus élevé du département, réalisé par le SCoT du Pays Comminges Pyrénées, situé au sud.

61,7 GWh soit 12,7% du total : C'est le potentiel le moins important, réalisé par le SCoT du Nord Toulousain.

51,2 GWh soit 20% : C'est le potentiel de méthanisation le plus élevé dans le **secteur végétal**, réalisé par la communauté de communes des Terres du Lauragais située à l'est du département.

72 GWh soit 37,8% : C'est le potentiel de méthanisation le plus élevé dans le **secteur animal**, réalisé par la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, au sud.



En conclusion de cette étude, il est nécessaire de rappeler que les résultats obtenus sont conditionnés par de nombreux paramètres tels que l'absence ou l'ancienneté de certaines données structurelles (secret statistique par exemple), que la méthodologie utilisée et les différentes hypothèses ou estimations retenues par Solagro et Inddigo dans les calculs ou les taux appliqués (temps de pâture, taux de valorisation etc.) restent des hypothèses et que toute méthode de calcul possède ses approximations.

Néanmoins, l'obtention de l'**estimation d'un potentiel méthanogène** à une échelle infra-départementale donne une vision intéressante des territoires haut-garonnais et peut permettre aux collectivités de se projeter dans cette méthode de production d'énergie verte.

Claire BRISSART - DDT de la Haute-Garonne

Modélisation de la sensibilité à l'érosion hydrique du département du Gers

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'érosion hydrique des sols est un enjeu important dans le Gers : perte de sols, dégâts aux cultures, aux équipements et parfois aux habitations, impacts sur le traitement des eaux...

Pour analyser ce phénomène et réfléchir aux solutions de prévention, la Direction Départementale des Territoires du Gers a proposé de constituer un groupe de travail rassemblant tous les acteurs concernés, que le Département du Gers a accepté de piloter dans le cadre de la Banque de Données Territoriales du Gers : Institution Adour, syndicats de gestion de rivières, Arbre et Paysage 32, CAUE 32, ADASEA, Chambre d'Agriculture, DDT du Gers.

L'ÉTUDE

L'étude a été réalisée par la DDT du Gers, au sein du pôle Information Expertise et Développement des Territoires, qui a encadré le travail de Thibaud Sacchiero, étudiant en licence professionnelle Génie Géomatique pour l'Aménagement du Territoire à l'IUT d'Auch (Gers).

Les objectifs de cette étude étaient :

- d'objectiver le phénomène d'érosion hydrique sur le département;
- d'identifier les zones particulièrement sensibles à l'érosion.



Le travail s'est déroulé en deux étapes :

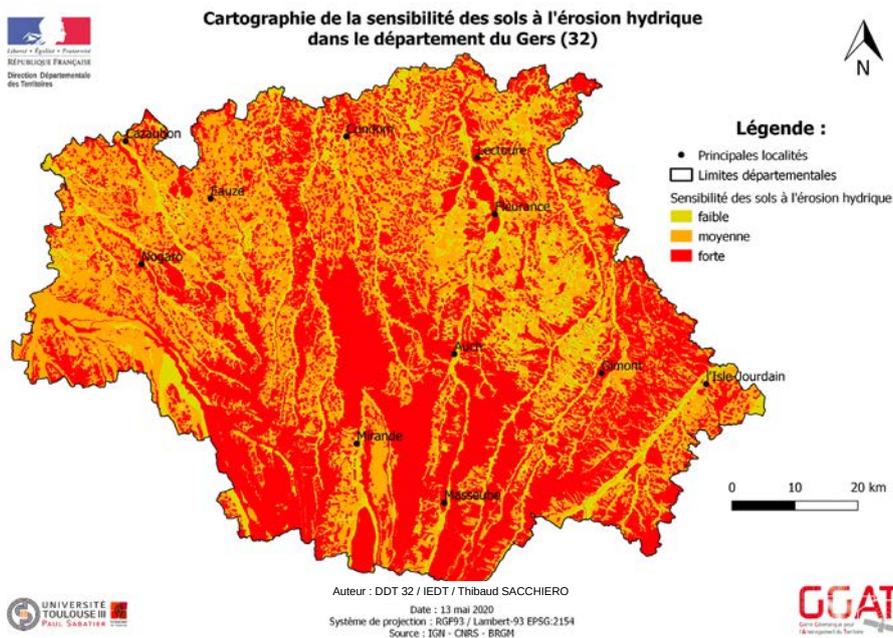
1. Détermination de la sensibilité structurelle des sols à l'érosion hydrique en croisant quatre facteurs classifiés : pente (MNT de l'IGN précision 5 mètres), pédologie (INRAE, échelle 1 : 250 000), lithologie (BRGM, échelle 1 : 50 000), occupation du sol (OSC GE de l'IGN échelle 1 : 5000)
2. Prise en compte d'éléments conjoncturels pouvant aggraver la sensibilité structurelle : détection de sols nus en « temps réel », notamment aux périodes où les épisodes pluvieux sont les plus érosifs. Ces périodes à risque ont été identifiées après une étude des données météorologiques (Météo-France) sur 45 ans : fin de printemps, début d'été, automne. Dans cette phase d'identification de l'occupation réelle du sol, les images satellites Sentinel 2A/B de l'ESA sur l'année 2018-2019 ont été utilisées dans un processus automatisant :
 - le calcul de l'indice de végétation (NDVI) (seuillage entre 0,1 et 0,3)
 - le croisement NDVI / zones de forte sensibilité structurelle
 - l'export des parcelles dont la surface en sol nu est supérieure à 30%

LES RÉSULTATS

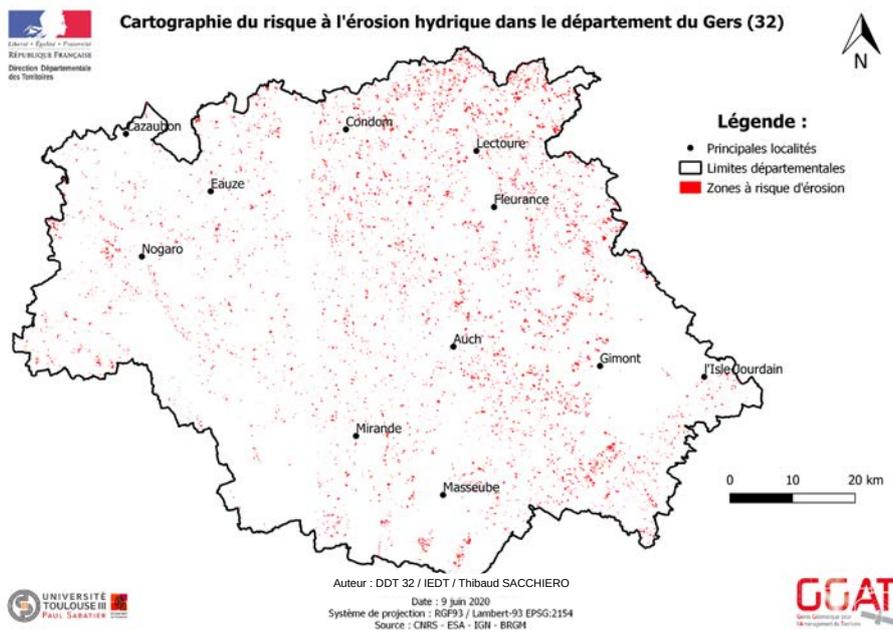
Le modèle a été co-construit avec les acteurs du territoire, puis validé par comparaison avec des données « terrain », à partir du recensement des interventions des services routiers du Département, pour des coulées de boue sur les routes départementales.

Le modèle a permis de réaliser :

- Une **carte de sensibilité structurelle à l'érosion hydrique** ;



- Une **carte du risque à une date donnée** croisant la carte de sensibilité structurelle avec l'indicateur conjoncturel de sol nu (image satellite traitée) ;



.....

- Une carte dynamique visible en ligne :

<http://carto.geo-ide.application.developpementdurable.gouv.fr/1236/erosion.map>

Images illustrant la dynamique de l'évolution du risque en fonction de l'occupation du sol entre deux dates :



Parcelles à risque au 5 mai 2020



Parcelles à risque au 24 juillet 2020

QUELLES SUITES ?

Ce modèle constitue une base de travail à la disposition des différents acteurs concernés, pouvant étayer une réflexion collective pour une gestion coordonnée des actions de lutte contre l'érosion des sols : plantation de haies, modification des assolements ou des pratiques culturales. Il peut être décliné à différentes échelles.

Les cartes, en l'état actuel, sont le résultat de la confrontation entre un modèle théorique et les échanges et contributions des acteurs de terrain, membres du groupe de travail. Le modèle doit encore être affiné dans le temps avec la diversité des « vérités terrain » et en fonction de l'évolution des besoins.

Fiche de présentation et accès au rapport :

<https://www.applisat.fr/fiches-usages/sensibilite-erosion-hydrique>

L'équipe IEDT de la DDT du Gers

Quand artificialisation rime avec discussion...

La DDT de la Haute-Garonne poursuit son travail de pédagogie auprès des partenaires sur la nécessité d'économiser le foncier. Le service prospective et stratégie a donc créé un outil à destination des services métiers leur permettant d'obtenir rapidement des chiffres clés sur la consommation d'espaces.

Sont mises à disposition des données :

- de cadrage sur le territoire;
- sur l'évolution urbaine;
- sur le logement;
- sur les activités;
- sur le dynamisme immobilier.

Plusieurs périmètres peuvent être sélectionnés du SCOT à la commune, sur l'ensemble de la Haute-Garonne.

Pour chaque thème, le territoire sélectionné est comparé automatiquement à la ville de Toulouse et au département. Des graphiques sont générés pour illustrer les évolutions sur le territoire sélectionné

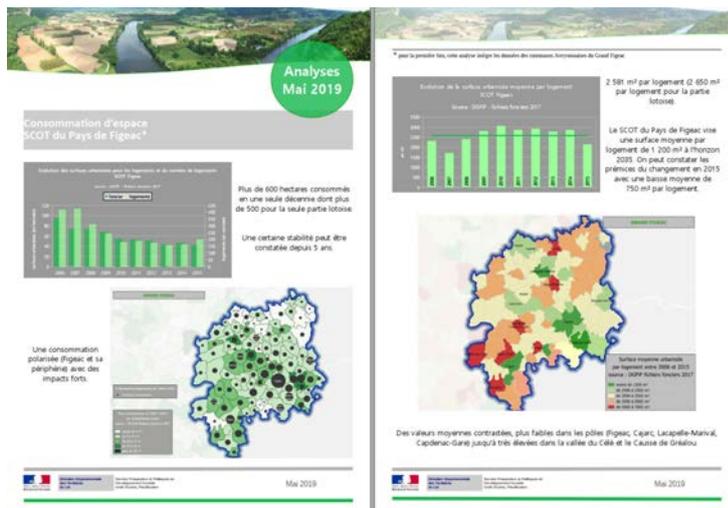


C'est un outil au service de la communauté de travail de la DDT31 mais qui contribue à une discussion constructive avec les partenaires.

Claire BRISSART - DDT de la Haute-Garonne

La mobilisation des études dans la production des Points de Vue de l'État : l'exemple du PVE du PLUi du grand Figeac

Le suivi de la production des documents de planification urbaine constitue une mission importante au sein des compétences en urbanisme de la Direction Départementale des Territoires du Lot. Pour cela, la DDT du Lot dialogue avec les élus et produit notamment des documents nommés «Points de Vue de l'État» (PVE) destinés à mettre en lumière les principaux enjeux à prendre en compte pour la production des documents de planification. La constitution de ces synthèses territorialisées repose sur une connaissance fine des territoires, permise par la veille continue de l'ensemble des services de la DDT mais également par la mobilisation de différentes études produites en interne, ou publiées par d'autres organismes. C'est cette démarche qui a notamment été menée pour la réalisation du PVE relatif au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Grand Figeac, située à l'Est du département du Lot et comprenant quelques communes de l'Aveyron.



Etude sur la consommation de l'espace à l'échelle du Grand Figeac

Les études produites en interne ont ainsi contribué à alimenter la production de ce PVE. Le service compétent a notamment pu s'appuyer sur une étude publiée récemment sur la consommation des espaces. Cette étude, régulièrement mise à jour, dispose d'une déclinaison départementale et de fiches à l'échelle des périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Cette double déclinaison temporelle et spatiale permet une analyse relativement fine du phénomène de consommation des espaces

pour ainsi mieux appréhender les problèmes qui en découlent : réduction des surfaces naturelles et agricoles, imperméabilisation des sols, urbanisation diffuse..., autant de problématiques à traiter par les dispositions qui devront être prises par le futur PLUi.

Certaines études élaborées en interne viennent ainsi alimenter les documents d'appréhension des enjeux des territoires dans plusieurs domaines. Cette transversalité des études produites permet souvent d'aborder plusieurs enjeux, c'est



Extrait du PVE du PLUi du Grand Figeac

notamment le cas des études «Compositions urbaines, Habitat individuel et vivre ensemble» et «Les clés du renouveau des centres-bourg», respectivement produite par le service en 2015 et élaborée sous le pilotage de la DREAL Occitanie avec le concours d'autres DDT(M) en 2019, qui viennent éclairer les parties Gestion économe de l'espace et Qualité d'habiter en centre-bourg du PVE du PLUi du Grand Figeac. Plus généralement, la production d'études permet une connaissance globale des territoires accrue qui, même si elle ne débouche pas sur une publication en bonne et due forme, participe à une augmentation des savoirs sur les territoires locaux, qui peuvent alors être mobilisés lors du suivi des documents d'urbanisme.

La production des Points de vue de l'État mobilise également des études ou autres rapports ayant pour origine d'autres services ou d'autres organismes à l'échelle régionale ou nationale. Le PVE du PLUi du Grand Figeac mobilise ainsi les analyses sur les risques produites par l'unité Risques naturels de la DDT du Lot, des fiches et guides thématiques produits par le CEREMA, l'AFB et la DREAL Occitanie ou encore des fiches méthodologiques du Club PLUi et du CAUE. Ces documents produits sur des échelles plus grandes constituent alors des ressources mobilisables par les élus et les bureaux d'études pour la construction de leur PLUi.

Transition énergétique

Relever le défi

DÉFINIR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES :

- préciser les ambitions de production en Energie Nouvelle Renouvelable, définir et justifier les types de production admises sur le territoire ;
- repérer les secteurs propices au développement de ces ENR, respectant les enjeux de préservation des paysages et du patrimoine, de la biodiversité, des espaces naturels et agricoles ;
- prendre en compte les enjeux de préservation de la santé, ainsi que la limitation des conflits d'usage.

PERMETTRE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI NEUF ET ANCIEN :

- favoriser la performance énergétique des constructions nouvelles en proposant des zones constructibles favorablement exposées ;
- développer des « écoquartiers » prenant en compte les enjeux du développement durable (énergies renouvelables, production de chaleur collective, récupération d'eau...);
- apporter une traduction réglementaire adaptée, règlements graphique et écrit, facilitant les conceptions bioclimatiques des constructions, y compris pour les zones artisanales et industrielles, et encourageant la rénovation énergétique.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) :

- revitaliser le centre ville de Figeac, renforcer les polarités, favoriser les services dans les pôles de proximité ;
- maîtriser l'étalement urbain et rapprocher les lieux d'habitats, de travail et de consommation ;
- Intégrer dans l'espace urbain le développement des modes actifs (espaces piétons, itinéraires cyclables, stationnement dédié, sécurisé...), les modes collectifs (aires de covoiturage, transports en commun...) ou collaboratifs (vélos ou voitures en mode libre-service) ;
- optimiser les transports dans le cadre d'un plan mobilité durable ;
- développer les alternatives à la mobilité (télétravail,...) ;
- réduire la consommation d'espaces agricoles ou naturels et l'imperméabilisation des sols pour valoriser les potentiels de captage de carbone que sont les cultures, les prairies et les forêts ;
- réduire les îlots de chaleur et proposer des espaces publics de respiration restituant la présence de la nature en la ville.

ATTENDUS

Transition énergétique

Relever le défi



Documents téléchargeable sur :
<https://www.cerema.fr/fr>

MÉTHODE

Transition énergétique et climat - Le CEREMA accompagne les collectivités :

« En cohérence avec le Plan Climat annoncé le 6 juillet 2017, le CEREMA a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique dans les territoires, tout particulièrement dans le champ de ses métiers fondateurs :

- l'aménagement de la ville et des territoires,
- la mobilité et les transports,
- la construction neuve et la réhabilitation du patrimoine bâti,
- les infrastructures »

Les différents études produites par le service ou par d'autres organismes sont utilisées pour élaborer des documents transversaux qui se recoupent entre eux où qui doivent respecter des hiérarchies de compatibilités. Le PLUi du Grand Figeac devra ainsi prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Air Energie Territorial, la charte paysagère du Pays de Figeac, les dispositions du Parc Naturel Régional des causses du Quercy ; autant de documents qui ont déjà été produits et dont la constitution d'études en amont permet une base de connaissances solides nécessaire à leur élaboration et à la cohérence dont ils doivent faire preuve entre eux. La production des études doit alors tenter de s'insérer au mieux dans la temporalité des documents d'urbanisme pour consolider cette cohérence.

Paul DESHORS - DDT du Lot

Mesurer la qualité de vie des territoires : une approche intercommunale

Depuis deux décennies, de nouvelles approches socio-économétriques tentent de réorienter l'analyse des territoires vers des grilles de lecture plus qualitatives, moins tournées sur les seuls indicateurs de production, de croissance et de revenus. A l'échelle des nations, la promotion par l'État du Bouthan à partir du milieu des années 2000 du BNB – Bonheur National Brut – en lieu et place du PIB et la diffusion de l'Indice de Développement Humain (IDH) ont relancé la question de l'objectivation des conditions de vie des habitants. Ce débat s'est progressivement porté aux échelles infra-nationales.

La DDT du Tarn a souhaité se doter d'un outil comparatif de la qualité de vie dans les territoires, l'intercommunalité s'imposant comme échelle naturelle de référence. Au-delà du constat simple, il s'agit pour la DDT de qualifier la durabilité, l'efficacité et l'inclusion des politiques publiques territoriales envers les principaux intéressés à savoir les habitants des dits territoires eux-mêmes. S'appuyant sur des travaux récents de l'OCDE (*Mesurer le bien-être régional et local pour les politiques publiques – 2014*) et de l'Observatoire des Territoires du CGET (*Qualité de vie, habitants, territoires – rapport 2014*), le bureau des études générales s'est attaché à construire un référentiel d'indicateurs qui approche cette difficile notion de qualité de vie dont les contours et les définitions fluctuent selon l'angle d'attaque choisi. Toutefois, un socle minimal commun se dessine entre toutes les approches disciplinaires autour de la mesure de l'équilibre entre les conditions de vie matérielles, la santé, l'éducation, la participation citoyenne et l'environnement.

Les 12 indicateurs intercommunaux retenus

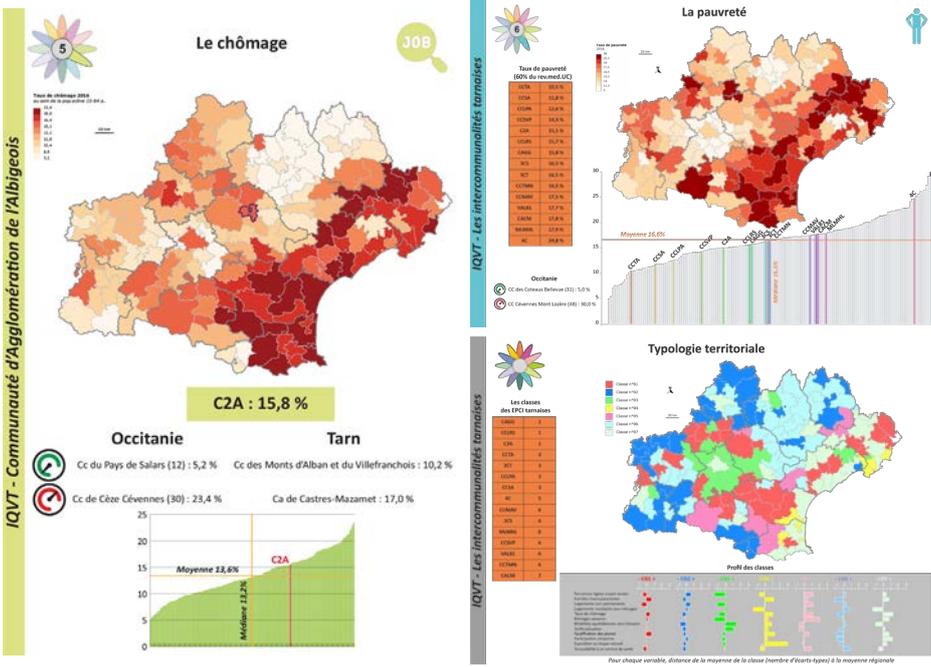
	Taux de personnes âgées vivant seules		Taux de déplacement domicile-travail sortant
	Taux de familles monoparentales		Taux de 15-24 ans non scolarisés et sans diplôme
	Taux de logements non permanents (rés. secondaires et vacantes)		Progression du taux d'artificialisation
	Taux de sur ou sous-occupation du logement		Taux d'abstention au 1er tour des élections régionales
	Taux de chômage des 15-64 ans		Part de population soumise à un risque inondation
	Taux de ménages pauvres		Part de pop. avec Accessibilité Potentielle Localisée < 3

Douze indicateurs ont été retenus pour constituer la première version des Indicateurs de Qualité de Vie des Territoires (IQVT).

Ce choix a été motivé par leur accessibilité (open source, sans secret statistique, facilité de compréhension), leur caractère relatif (uniquement des taux, pas de volume pour permettre la comparaison) et la possibilité de mise à jour régulière.

Ils ont été calculés pour toutes les intercommunalités de la région Occitanie et une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) a permis d’obtenir une première typologie de la qualité de vie des territoires intercommunaux. Trois cahiers ont été produits à partir de ces résultats :

- un cahier méthodologique qui reprend chaque indicateur et justifie sa place dans le cadre de la mesure de la qualité de vie,
- un cahier par intercommunalité qui place celle-ci, indicateur par indicateur, par rapport aux autres territoires de la région. Une synthèse situe chaque indicateur selon la méthode du Q5 (5 % des effectifs les plus faibles, premier quartile, médiane, troisième quartile et 5 % des effectifs les plus élevés) et rattache l’EPCI à la typologie régionale,
- un cahier qui met en valeur chacune des intercommunalités tarnaises pour chaque indicateur pour permettre les comparatifs rapides de celles-ci entre elles et par rapport aux autres EPCI régionaux.



Dans le futur, l’actualisation de ce référentiel permettra d’ajouter la dimension temporelle à la simple comparaison géographique et de définir la trajectoire de ces territoires vis-à-vis de la qualité de vie. Toute la difficulté de l’exercice consistera désormais à définir les facteurs explicatifs de cette évolution qu’ils soient de l’ordre de l’évolution sociétale globale ou de l’impact d’une politique publique particulière de dimension nationale, régionale ou purement locale (SCOT, PLH, politique locale de l’emploi etc).

Ce tableau de bord ne constitue toutefois pas une fin en soi mais n’est qu’un outil parmi d’autres pour alimenter la réflexion sur la territorialisation des politiques publiques et le dialogue avec les territoires. Le choix des indicateurs retenus n’a pas vocation à s’ériger en modèle absolu. Il doit être accepté avec toutes les limites méthodologiques et interprétatives que suppose la mobilisation de chaque source utilisée.

Frédéric MARTORELL – DDT du Tarn

Études des sensibilités paysagères des Pyrénées-Orientales pour guider le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques

Le Flash'études N°61 de septembre 2019 avait évoqué l'étude lancée par la DDTM des Pyrénées-Orientales pour disposer d'un référentiel à l'échelle départementale en matière de sensibilités paysagères permettant d'orienter le développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol.

Le présent article constitue un bilan d'étape.

Les 2 marchés respectifs ont été attribués au bureau d'étude gardois Territoires & Paysages et notifiés en novembre 2019. Ces études étant entièrement financées sur les BOP 113 (éolien) et 135 (PV), le comité de pilotage se compose uniquement des services de l'État à savoir : la DREAL Occitanie (inspecteur des sites), la DDTM des Pyrénées-Orientales (Direction, délégués territoriaux, services Aménagement et Environnement, paysagiste conseil) et l'UDAP66.

La première phase d'analyse détaillée des sensibilités paysagères a bien débuté l'hiver dernier grâce à une météo très favorable pour arpenter le terrain.

Étude des **sensibilités paysagères** des Pyrénées-Orientales pour guider le développement des énergies **éoliennes** et **photovoltaïques**

COPIL 5 - 25 septembre 2020

Malheureusement la crise sanitaire est venue compromettre la bonne marche de cet inventaire, en limitant les déplacements. Les études ont donc pris du retard et il a fallu décaler plusieurs comités de pilotage. La deuxième phase, à savoir la réalisation d'un scénario cartographique de développement avec identification des zones à préserver, des zones saturées et les secteurs potentiels de développement, a quand même été amorcée.

Le 25 septembre dernier le comité de pilotage N°5 a permis de valider la forme et le contenu des fascicules avec pour chacun des 12 ensembles paysagers retenus : l'analyse des composantes paysagères, des perceptions, puis la définition de points de vigilance, des enjeux et au final des sensibilités paysagères. Ce COPIL aura également permis de définir le parti-pris de gestion des paysages au regard du développement des 2 énergies.

La veille, une visite de terrain a été organisée pour les membres du comité de pilotage en parcourant de long en large le département, afin d'affiner la délimitation des secteurs de développement et d'esquisser un argumentaire partagé de gestion des paysages et du patrimoine.

Deux avenants vont prolonger les délais de 6 mois pour finaliser les études qui se termineront en mars 2021 afin d'attendre les résultats de la mission « Flash-Ademe-Friches » chargée d'identifier 20 sites anthropisés destinés à accueillir des centrales solaires au sol. Les 2 études étant très interdépendantes, le décalage enregistré sur une étude interfère sur le déroulement de l'autre. Il est en effet apparu beaucoup plus efficace et opportun que les 2 études avancent de concert (COPIL commun).

Les livrables attendus dans le cadre de chaque marché et pour chacune des phases sont les suivants :

- Phase 1 (Analyse des sensibilités) : 15 fascicules avec un rapport global d'analyse et une carte de synthèse des sensibilités paysagères au 1/400 000^{ème} ainsi qu'une carte de synthèse globale des enjeux (paysagers, risques, servitudes, périmètres, biodiversité, agriculture,...) à la même échelle;
- Phase 2 (scénario de développement) : Carte de synthèse au 1/400 000^{ème} et rapport de présentation;
- Phase 3 (cahier de recommandations) en 3 parties: objectifs de qualités paysagères, principes particuliers (en fonction de la typologie du projet, des parcs existants, des enjeux identifiés), grille d'analyse multicritères pour objectiver les impacts.

Par ailleurs le cahier de recommandations sera appliqué sur 2 territoires de développement nouveaux (cartographies + notices explicatives).

Une nouvelle note plus détaillée sur la méthodologie employée et les enseignements tirés de cette démarche inédite sera rédigée en fin d'étude pour apprécier son caractère reproductible.

Éric JOSSE - DDTM des Pyrénées-Orientales

Rôle de la géomatique dans la connaissance du territoire et les différentes façons d'aborder un territoire avec PICTO

L'État aménageur, planificateur, stratège a besoin de connaître le territoire pour construire, déployer et évaluer ses politiques publiques. La représentation cartographique est de longue date un outil indispensable pour appréhender l'espace dans toute sa complexité et mettre en évidence la singularité d'un lieu par rapport à un autre.

A l'heure actuelle la complexité des territoires est accessible grâce aux outils du numérique. La géomatique (Terme composé de Géographie + Informatique) permet un traitement accru sur les données désormais superposables, compilables, interrogeables. Ainsi chaque mètre carré peut être appréhendé selon différents angles et révéler sa richesse.

La DREAL a fait le choix de publier l'ensemble des données qu'elle produit sur la plateforme Picto-Occitanie (<https://www.picto-occitanie.fr/accueil>) afin d'accompagner les services de l'Etat dans leurs missions. Pour les rendre aisément exploitables aussi bien par des publics experts que néophytes, un catalogue et des outils sont également proposés.



LA CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE

Depuis la mise à disposition de Google Earth et de Google Maps, les internautes ont pris l'habitude de se représenter le monde vu du ciel. Ce qui était hier un domaine de spécialistes est désormais la façon la plus universellement partagée de se représenter l'espace.

Visualiseur général 

 Connexion

Les outils de cartographie dynamique que nous mettons à disposition sur la plateforme Picto-Occitanie fonctionnent de la même manière. Néanmoins, si la navigation reste identique, le contenu proposé est bien plus riche puisqu'il est possible de faire apparaître sur la carte de la région des centaines de couches d'informations permettant de mieux comprendre le territoire.

Une mise à jour de l'outil de cartographies dynamiques vient d'avoir lieu, les habitués de la plateforme auront sans doute noté les nouveautés de présentation de l'interface.

L'ENTRÉE PAR PÉRIMÈTRE ADMINISTRATIF : ITO

Sur chaque portion de territoire s'appliquent plusieurs réglementations. L'outil ITO permet de les recenser par le biais d'une interface très simplifiée, il s'apparente à une base communale. L'utilisateur de ce service doit seulement renseigner la commune ou l'EPCI sur lequel il souhaite des informations et lancer sa recherche.

ITO va croiser l'emprise géographique sélectionnée avec près de 200 couches de données concernant des réglementations en vigueur et produire un rapport recensant celles qui s'y appliquent.

PACOC : L'OUTIL DE « PORTER À CONNAISSANCE »

Afin d'accompagner nos services dans leurs missions, l'outil ITO présenté dans le paragraphe précédent existe dans une version améliorée. Sur la même base de recherche qu'ITO (Emprise géographique / thématiques sélectionnées), l'outil PACOC, accessible aux seules DDT/M, offre la possibilité de produire un rapport automatique qui intègre pour chaque zone réglementaire détectée le corpus juridique qui s'y applique. Ce rapport constitue la contribution de la DREAL Occitanie aux « porter à connaissance » de l'État, élaborés par les DDT/M et transmis aux collectivités à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.

ITO et PACOC connaîtront en 2021 une mise à jour majeure rendant l'interface plus ergonomique.

Pour ces différents outils, d'autres articles pourront permettre de présenter des fonctionnalités ou des nouveautés de manière plus détaillée ou d'autres outils mis à disposition sur PICTO Occitanie.

Bonne navigation !

David FLAMANC - DREAL Occitanie

Un Atelier des Territoires «résilience littorale» sur deux EPCI

Une stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC) a été approuvée par le préfet de région en 2018. Cette stratégie est une déclinaison de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Elle constitue une aide à la réflexion et à la décision pour définir les modes de gestion du trait de côte à court et long terme, en fonction des typologies de secteurs définis en fonction de leur vulnérabilité aux risques littoraux et de leurs enjeux.

L'objectif est d'aborder le territoire différemment en articulant les échelles temporelles de planification et en anticipant sa recomposition spatiale au regard de ses enjeux. En effet, le trait de côte est naturellement mobile et recule sur de nombreux secteurs. La « défense systématique contre la mer » n'est plus possible. Il faut aujourd'hui développer des systèmes d'adaptation raisonnés pour la protection et la recomposition spatiale du littoral en évitant l'artificialisation du trait de côte.

Des méthodes de gestion dites « souples » (rechargement de plage, création de cordons dunaires, etc.) peuvent être ponctuellement préconisées pour lutter contre l'érosion et ralentir l'évolution du trait de côte. **Pour les espaces urbanisés et à enjeux, il convient de penser dès aujourd'hui à de la recomposition spatiale.** Afin de mettre en œuvre cette stratégie de manière opérationnelle, des démarches expérimentales doivent être menées.



À ce titre, la DGALN a lancé un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la session nationale de l'Atelier des Territoires 2019, consacrée à l'amplification et à la territorialisation de la transition écologique. Une candidature a été déposée conjointement par la DREAL Occitanie, les DDTM de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales pour travailler sur la recomposition spatiale sur les territoires de projet Sète Agglomération Méditerranée et Perpignan Méditerranée Métropole. Par courrier du 4 juillet 2019, la DGALN a validé cette candidature. Une attente forte de résultats est exprimée par la centrale qui souhaite prévoir éventuellement une visite ministérielle pour ce sujet sensible.

Le thème retenu permet de mettre en place une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DREAL Occitanie, en collaboration avec les DDTM de l'Hérault et des Pyrénées Orientales, pour la définition de **stratégies d'aménagement** sur les territoires de Sète Agglopoie Méditerranée et Perpignan Méditerranée Métropole **en matière de résilience territoriale face aux risques d'érosion et de submersion côtières dans une perspective d'adaptation aux risques et de recomposition spatiale.**

L'objectif est de produire **deux projets de territoires** sur chacun des EPCI et **deux études de recomposition spatiale sur 2 communes de ces EPCI.** L'Atelier a pour objet d'aider les collectivités à définir une stratégie à plusieurs échelles de temps : d'ici à la fin du siècle (rêver collectivement le territoire de demain), à moyen terme à échéance 2040 (trouver les chemins environnementaux, politiques et techniques de la loi de demain) et à court terme pour des résultats sur un mandat.



L'avenir passe par une approche de la résilience des territoires basée sur l'adaptation raisonnée (vivre avec : diminution de la vulnérabilité) plus que sur la défense (lutter contre), c'est-à-dire l'adaptation de l'homme à la Nature et non l'inverse : il s'agit bien de mener une réflexion prospective de recomposition spatiale et de diminution des enjeux en zones exposées, puis d'imaginer son déroulement opérationnel dans le temps. Le défi principal est de réussir à établir une vision temporelle (long terme, au moins 2050) et spatiale (intégrant l'arrière-pays sans se limiter au bord de mer), qui serve de référence pour que l'ensemble des projets à venir puissent

s'y référer et être en cohérence avec cette vision. L'idée émergente est que toute protection contre la mer (même douce ou innovante) ne peut être utile que pour gagner du temps pour permettre l'atteinte de l'objectif (le territoire rêvé collectivement).

Un **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)** pourrait ensuite être signé avec l'État pour la mise en œuvre de la feuille de route.

Les travaux ont débuté par une journée d'immersion sur le terrain de chaque EPCI avec divers services techniques (EPCI, CAUE, SMBT, DREAL, DDTM, CdL, AURCA...) les 21 et 22 septembre. Une visite de plusieurs sites a permis au bureau d'étude de mieux intégrer les réalités locales.

Plusieurs rendez-vous ont ensuite été pris pour d'une part permettre aux nouveaux élus de s'approprier l'outil « atelier des territoires », mais également pour des présentations des équipes, de la méthode et des calendriers au cours de réunions techniques avec les différents services mobilisés.

Le calendrier prévoit ensuite la tenue d'un séminaire de lancement puis de **3 ateliers participatifs** mobilisant les élus locaux des EPCI et l'ensemble des partenaires, dont le Conseil régional et les Départements, pour aboutir à une feuille de route avant fin 2021.

Une réflexion est en cours pour s'adapter aux effets de la crise sanitaire. Cela pourrait passer par la création d'une plate-forme numérique innovante et par une animation régulière de plusieurs ateliers en distanciel sous forme de courtes séquences de 2 à 3h maximum sur des thèmes spécifiques, avec un schéma constant de type « témoignage, atelier de travail collectif en sous-groupes, restitution collective et regards croisés ». Les synthèses seront présentées sur la plate-forme et sous forme de lettre dématérialisée. L'idée est de maintenir la mobilisation et tenir dans la continuité... tout en permettant aux élus des deux EPCI d'interagir.

À suivre...

Olivier BRÉ - DREAL Occitanie

L'ARRE, c'est aussi un ensemble de ressources consultables en ligne

ARREPEGE,
l'application de
gestion des études
mutualisables

<http://mtes.fr/89>

La rubrique
intranet de
l'Agence en réseau
régional des études qui
contient toutes les der-
nières publications, études
réalisées, outils, journées
des études, ...

<http://mtes.fr/88>

ARREPEGE

ARRE
AGENCE EN RESEAU REGIONAL DES ETUDES
en Occitanie

Documentaire de l'ARRE

11/01/2014

Calendrier

Veille documentaire de l'ARRE

Géré par Virginie RIGAL

La veille
documentaire
de l'ARRE sur
Scoop'it destinée
aux membres du
réseau ARRE

<http://mtes.fr/90>

Une
veille sur la
prospective
territoriale en
Occitanie, sur
Scoop'it

<http://mtes.fr/91>

Créer un nouveau scoop



Prospective territoriale Occitanie

Statistiques

11/01/2014

Prospective territoriale Occitanie

Géré par ARRE Prospective

ville | 111 | climat | 75
artificialisation | 38
transition énergétique | 35

Coller un lien pour créer un nouveau scoop

Créer un scoop sans lien | Suggestions

Popular Tags

ville | 90 | transition écologique | 57
technique | 46 | exode rural | 31 | relance verte | 30
des villes | 25 | urbanisme | 22

Et aussi un contact direct :

arre.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr



Pour consulter les publications, les études de l'ARRE

<https://frama.link/arre> 

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Occitanie

Cité administrative

1 rue de la Cité Administrative - CS 80002

31074 Toulouse cedex 9

Tél. 33 (0)5 61 58 50 00 - Fax. 33 (0)5 61 58 54 48

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrick BERG, directeur régional

Contact : Alexandre DUMONT - email : alexandre.dumont@developpement-durable.gouv.fr

Conception graphique : DREAL Occitanie - Cabinet et Communication - Laurence GOURGUES